



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016 à 19 H 30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Mr GERMAIN, absent excusé
- Mr FONTENEAU ayant donné pouvoir à Mr GERVIN

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Convention avec GRDF

GRDF gère le réseau de distribution de gaz qui assure l'acheminement du gaz vers les consommateurs. Dans le cadre de ses activités de comptage, cette entreprise va mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations. La technique de recueil des informations nécessite d'installer un récepteur sur un point haut proche des clients finaux.

C'est pour cela que GRDF a proposé à la Commune d'installer, à ses frais un concentrateur, dans le clocher de l'Eglise. La Commune percevra une redevance annuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer une convention avec cette société.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Demandes de subvention

Suite aux différentes réunions avec les représentants de l'Etat et de la Région, Monsieur le Maire explique en séance, les différentes possibilités de subventions pour réaliser certains travaux en fonction des nouveaux plans de relance de ces autorités.



Ensuite, et afin de préparer au mieux le budget 2017, et de rechercher ces différentes subventions, pour réaliser, ou non, ces travaux, en relation avec notre Agenda 21, et les aspects sécuritaires, Monsieur le Maire présente les dossiers retenus.

Après échanges le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander ces différentes subventions ou aides auprès des différentes autorités.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3) Convention avec la Commune de Gironville sur Essonne

Suite à l'installation de la Police Municipale à Gironville, cette Commune nous propose de mutualiser ces moyens pour intervenir régulièrement sur le site de la Zone Artisanale, voir même ponctuellement sur le territoire Prunaysien. Ce sujet sera évoqué lors du prochain Conseil qui aura lieu après le Conseil d'Administration de la SPL Sigal.

4) Approbation des statuts de la CC2V

Lors du Conseil Communautaire de la CC2V, du 23 février dernier, a eu lieu un vote concernant un transfert de compétences des communes du territoire de la communauté de communes modifiant ainsi les statuts.

Vu les compétences transférées, et vu l'impact financier non négligeable pour notre Commune (perte probable d'environ 6000 euros par an), le Conseil municipal, à l'unanimité vote contre ces nouveaux statuts.

5) Questions diverses

5.1 - Demandes de subventions :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

↳ *De retenir la demande de subvention émanant :*

- Les Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc pour un montant de 50 €,



↳ De ne pas retenir la demande de subvention émanant :

- AMFTELETHON, sachant que l'Amicale Prunaysienne, suite à la soirée « PING-PONG » lors du téléthon a fait un don à cette association.

5.2 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier concernant la rencontre annuelle des Pruniers de France. Cette année la manifestation se déroulera à Prunay en Yvelines pendant le week end de la Pentecôte les 14 et 15 mai 2016. La délégation prunaysienne sera validée prochainement afin de répondre à cette invitation.

5.3 – Le sous-préfet d'Etampes, en charge de la Police Administrative nous avait demandé un avis concernant l'autorisation de création et utilisation d'une plate-forme permanente réservée aux ultralégers motorisés (ULM). Lors de la séance du 9 décembre, le Conseil a rendu un avis négatif pour les raisons suivantes :

Les nuisances auraient lieu majoritairement les samedis, dimanches et jours fériés, le soir en semaine et le week-end jusqu'à une heure avancée et à des moments où les personnes aspirent au repos et à la tranquillité,

Le bruit généré par les engins serait de nature à porter atteinte à la santé avec toutes ses conséquences, au même titre que les bruits de voisinage,

Parfois quatre voir cinq engins pourraient voler simultanément,

Qu'aux nuisances sonores s'ajoutent des nuisances d'atteinte à la vie privée par le passage et le « re-passage » des engins à basse altitude,

Que la voirie pour accéder à la parcelle n'est pas adaptée aux véhicules de tourisme (chemin rural),

Que l'accès à cette parcelle est conditionné par le passage sur une digue non sécurisée pour les véhicules légers,

Que la Commune de Prunay sur Essonne fait partie du périmètre à enjeu avifaunistique fort défini dans le document « Evaluation et conservation de la richesse avifaunistique dans les plaines agricoles du Sud Essonne »,

Que la parcelle est proche d'un site de reproduction et d'air de repos pour une espèce d'oiseaux protégés (œdicnème criard),

Que le village est déjà survolé par des planeurs de l'aérodrome de Buno-Bonnevaux, Commune qui jouxte notre Commune.

Malgré ces remarques, le Préfet a pris un arrêté portant autorisation pour cette création de plateforme permanente.



5.4 – Monsieur le Maire informe qu'il a reçu ce jour un courrier de la Préfecture de l'Essonne concernant un renforcement du Plan Vigipirate suite aux attentats survenus à Bruxelles le 22 mars dernier. Les balisages aux alentours des bâtiments communaux resteront donc en place jusqu'à la fin de l'année scolaire.

5.5 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie accueillera une stagiaire du 30 mai au 17 juin 2016.

5.6 – Monsieur le Maire rappelle que la journée Essonne Verte / Essonne Propre, pilotée par Mr GERVIN et Mme GOUBERT, aura lieu le Samedi 16 avril de 9h à 12h. Le rendez-vous aura lieu à 8h45 devant les ateliers municipaux. Une communication sera réalisée auprès de la population et via le site web.

5.7 - Madame GOUBERT informe une nouvelle fois le Conseil Municipal que des branches d'arbre dépassent sur le trottoir entre le N°4 et le N°6 Rue des Courtils et gênent la circulation des piétons.

5.8 - Madame GRASSART informe le Conseil Municipal que suite à la réunion à laquelle elle a participé à Maisse le Lundi 8 février 2016 concernant l'aide aux personnes âgées, aucun retour n'a été fait ce jour.

5.9 – Monsieur HUET informe le Conseil Municipal que le problème d'éclairage public est en cours de résolution.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 33.

Le Maire,
Patrick PAGES

